

## **Déclaration de Yaoundé sur le développement statistique en Afrique**

Les Directeurs généraux des instituts nationaux des statistiques (BNS) de 51 pays africains, après avoir participé à la réunion du Conseil de gestion du programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) le 26 avril 2004 à Yaoundé, et ayant délibéré sur la demande pressante et de plus en plus importante de données fiables, pertinentes, régulières et à jour, nécessaires à la formulation, à la gestion et au suivi des politiques, au cours de la réunion des Directeurs généraux des INS africains, du 26 au 30 avril 2004 ;

Considérant l'importance et le rôle de cheville ouvrière que doit jouer un système d'informations fiables dans le processus visant à éclairer les politiques de réduction de la pauvreté, dans le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans l'appui aux initiatives régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;

Considérant que la plupart des indicateurs proposés dans le cadre du PCI-Afrique, seront d'un grand apport pour soutenir l'élaboration et le suivi des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ainsi que l'allocation optimale des ressources nationales, le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux visant l'atteinte des OMD ;

Considérant que les initiatives statistiques existantes ne disposent pas des mécanismes efficaces pour assurer la pérennité des programmes et de leur appropriation par les pays ;

Considérant qu'il est important d'avoir des partenariats solides et opérationnels, de développer des synergies, de coordonner les efforts et de rassembler les ressources permettant d'atteindre des objectifs communs ;

Considérant que les défis les plus critiques auxquels les systèmes statistiques en Afrique font face, appellent de la part des décideurs, une plus grande prise de conscience de l'importance des statistiques, en mettant l'accent sur la nécessité de pérenniser le financement des activités statistiques et de renforcer de façon durable l'engagement financier et politique des gouvernements,

Considérant qu'à court et moyen termes, le renforcement des capacités des instituts statistiques africains nécessite, un appui extérieur en complément des efforts des gouvernements ;

Considérant le bien-fondé de la résolution de la deuxième Table ronde sur la gestion axée sur les résultats, qui s'est tenue à Marrakech, qui invite les décideurs internationaux et nationaux à intensifier leur soutien au renforcement des capacités statistiques ;

Reconnaissant que des avancées significatives ont été réalisées ces deux dernières années sous l'initiative du PCI-Afrique, et que le PCI-Afrique constituera à la fois une source de données fiable et appropriée pour la formulation et le suivi des politiques socio-économiques et un cadre régional cohérent pour le renforcement de capacités statistiques ;

Se félicitent des recommandations de la deuxième réunion du Conseil de gestion du PCI-Afrique et soulignent la nécessité de préparer des documents de stratégie pour le partenariat et le plaidoyer ;

Adoptent le PCI-Afrique comme initiative de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques économiques, plus particulièrement les statistiques de prix et les comptes nationaux ;

Recommandent

***A. Aux Gouvernements africains de :***

- Mettre le PCI-Afrique au centre des programmes de renforcement des capacités statistiques des pays africains dans la mesure où il s'agit d'un programme qui couvre tout le Continent africain ;
- Appuyer les activités statistiques en faisant de la statistique une priorité et en lui affectant des ressources adéquates ;
- Poursuivre les efforts d'harmonisation statistique et d'intégration des activités effectuées par leurs INS, ainsi que par les organisations régionales et sous régionales ;
- Assurer le renforcement des capacités pour l'élaboration des schémas directeurs de la statistique, pour la coordination des systèmes statistiques nationaux, pour la valorisation des ressources humaines (formation, mesures attractives et favorisant la rétention des cadres), pour l'analyse statistique, la rédaction et la diffusion des rapports ;

***B. Aux agences bilatérales et aux institutions internationales de :***

- Continuer à œuvrer dans le domaine du renforcement des capacités statistiques en allouant davantage de ressources financières et matérielles aux activités statistiques ;
- Améliorer leur collaboration en tant que partenaires, pour faciliter la synergie en vue d'assurer un appui effectif et coordonné aux pays ;
- Engager un plaidoyer afin de rehausser le statut de la statistique, lui assurer des financements sécurisés et lui garantir l'engagement politique des gouvernements africains ;

***C. A la BAD en tant qu'Agence de coordination régionale du PCI-Afrique de :***

- Renforcer la priorité accordée aux statistiques et allouer des ressources optimales financières et techniques pour appuyer les activités statistiques dans les pays africains, eu égard à l'importance de la statistique pour la formulation, le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté, pour le suivi des OMD et pour la gestion axée sur les résultats.

Adoptée à Yaoundé le 30 avril 2004.